

Votre itinéraire PR labellisé FFRandonnée

La garantie d'un itinéraire de qualité...

Un engagement du réseau de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

- La Fédération Française de la Randonnée Pédestre s'est engagée **depuis plus de 60 ans** pour certifier la qualité des itinéraires de randonnée en attribuant l'homologation en GR[®] ou GR de Pays[®].
- Aujourd'hui, la labellisation FFRandonnée est le résultat d'une **expertise** menée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, à partir de 2 grilles d'évaluation nationale, la première sur les itinéraires ruraux et la seconde sur les itinéraires citadins...





Un outil indispensable de valorisation de votre territoire

- L'attribution d'un label national, par une Fédération reconnue, **garantit** au randonneur ou au touriste la qualité des itinéraires proposés. Il représente à ce titre une **plus-value incontestable** en matière de **promotion et de valorisation de votre territoire**.



- L'utilisation du label FFRandonnée sur vos supports de promotion (guide, fiche, panneau de départ...) constitue un **outil de communication** supplémentaire et efficace.
- La labellisation déclenche une insertion automatique du tracé sur les nouvelles **cartes IGN** au 1/25000, avec la mention PR le long du tracé.
- Ce label fait l'objet d'une marque collective déposée à l'INPI dont les conditions d'utilisation sont précisées dans la convention de labellisation.

Ce label vous concerne ?

- **Collectivité territoriale ou locale :**

Conseil général, Communauté de communes ou d'agglomération, commune **gestionnaire des chemins et voies empruntées par les itinéraires**.

- **Structure institutionnelle touristique ou environnementale :**

Comité régional et départemental de tourisme, Parc naturel régional ou national, Pays, **en charge de l'aménagement des territoires et de leur valorisation**.

- **Association de promotion et d'animation des territoires :**

Offices de tourisme, syndicats d'initiative, associations culturelles, ...





Une procédure simple en 4 points

1. Vous, **créateur** ou **gestionnaire** d'itinéraires PR, il vous suffit de prendre contact avec votre Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour obtenir une labellisation d'itinéraire.



2. Après signature d'une convention, votre Comité Départemental **évalue** le ou les itinéraires sur le terrain, à partir d'une grille nationale. Les principaux **critères** analysés sont **sérieux** et **objectifs** : la pérennité du cheminement, le balisage, l'entretien des chemins, la part de revêtu (goudron), l'intérêt du circuit, les nuisances, la sécurité...
3. Votre Comité peut émettre des propositions d'améliorations, conseillées ou exigées, en complément de l'**expertise**.
4. La Commission Sentiers et Itinéraires de votre Comité Départemental décide de la labellisation :
 - Il vous sera possible d'apposer le label FFRandonnée sur l'ensemble de vos outils de promotion.
 - Le ou les itinéraires PR sont alors **enregistrés dans le WebSIG fédéral** pour une durée de **5 ans**.
La reconduction du label implique la réalisation d'une nouvelle expertise.



Ce qu'ils en pensent...



Guillaume Colinmaire

Directeur

du Parc naturel régional de Lorraine

L'impact sur la fréquentation

Qu'elle soit pratique sportive ou activité de découverte des patrimoines naturel et culturel, la randonnée participe au développement touristique durable des territoires. La labellisation des PR permet d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil des publics tout en garantissant le respect des milieux naturels. Elle assure également la reconnaissance officielle des itinéraires et leur garantit une promotion cohérente sur le plan national, voire international. La labellisation contribue à la mise en place d'une offre touristique de qualité et en conséquence au développement touristique des territoires.

Des itinéraires de qualité pour les randonneurs

Notre politique de valorisation et de promotion de notre patrimoine naturel est aujourd'hui récompensée par l'attribution de ce label fédéral décerné par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Nos itinéraires labellisés, dont profitent la population locale et les touristes, sont désormais reconnus et identifiés comme étant de qualité, ce qui nous permet de communiquer en ce sens.



Ernest Navarre

Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Crédit photos © FFRandonnée et Rouger Guillaume

Pour en savoir plus...

FFRandonnée Indre

Tél. 02 54 35 55 63 - rando.36@wanadoo.fr